



REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
22/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11

Présents 10

Votants 11

OBJET

Conseil d'Administration

Adhésion et désignation d'un
représentant titulaire et
suppléant à l'Union
Départementale des CCAS de la
Somme

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures,
Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Salle
de réunion du CCAS, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.*

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, Mme
TOUTAIN, Mme CHEVALIER, M. BOCQUILLON, M.
TOSOLINI, M. ESPAÑA, M. LE COINTE, Mme MORTEL, M.
TOUPET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent :

- Mme BENEAT Virginie
(Procuration donnée à Mme TOUTAIN Juliette)

Secrétaires de séance :

- Mme TOUTAIN Juliette
- M. TOSOLINI Franck

COMMUNE DE CAMON
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 28 AVRIL 2026
DELIBERATION N° 280426DE0008

OBJET : Adhésion et désignation d'un représentant titulaire et suppléant à l'Union Départementale des CCAS de la Somme

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu les statuts de l'Union Départementale des CCAS de la Somme (UDCCAS),

Il convient que le CCAS adhère à l'association intitulée Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Somme (UDCCAS).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERE

Article 1 : le CCAS adhère à l'Union Départementale des CCAS de la Somme (UDCCAS)

Article 2 : Est désigné (e) pour représenter le CCAS de Camon au sein de l'assemblée générale de l'Union Départementale des CCAS de la Somme :

- Madame Nathalie NOISELIET

Article 3 : Sont déclarés candidats(e)s au Conseil d'Administration de l'UDCCAS :

- En qualité de titulaire : Madame Nathalie NOISELIET
- En qualité de suppléant : Monsieur Olivier ESPAÑA

Article 4 : le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré

Pour : 11

Contre : 0

Blancs : 0

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Le Maire, Président du C.C.A.S.
M. Stéphane TELLIEZ

